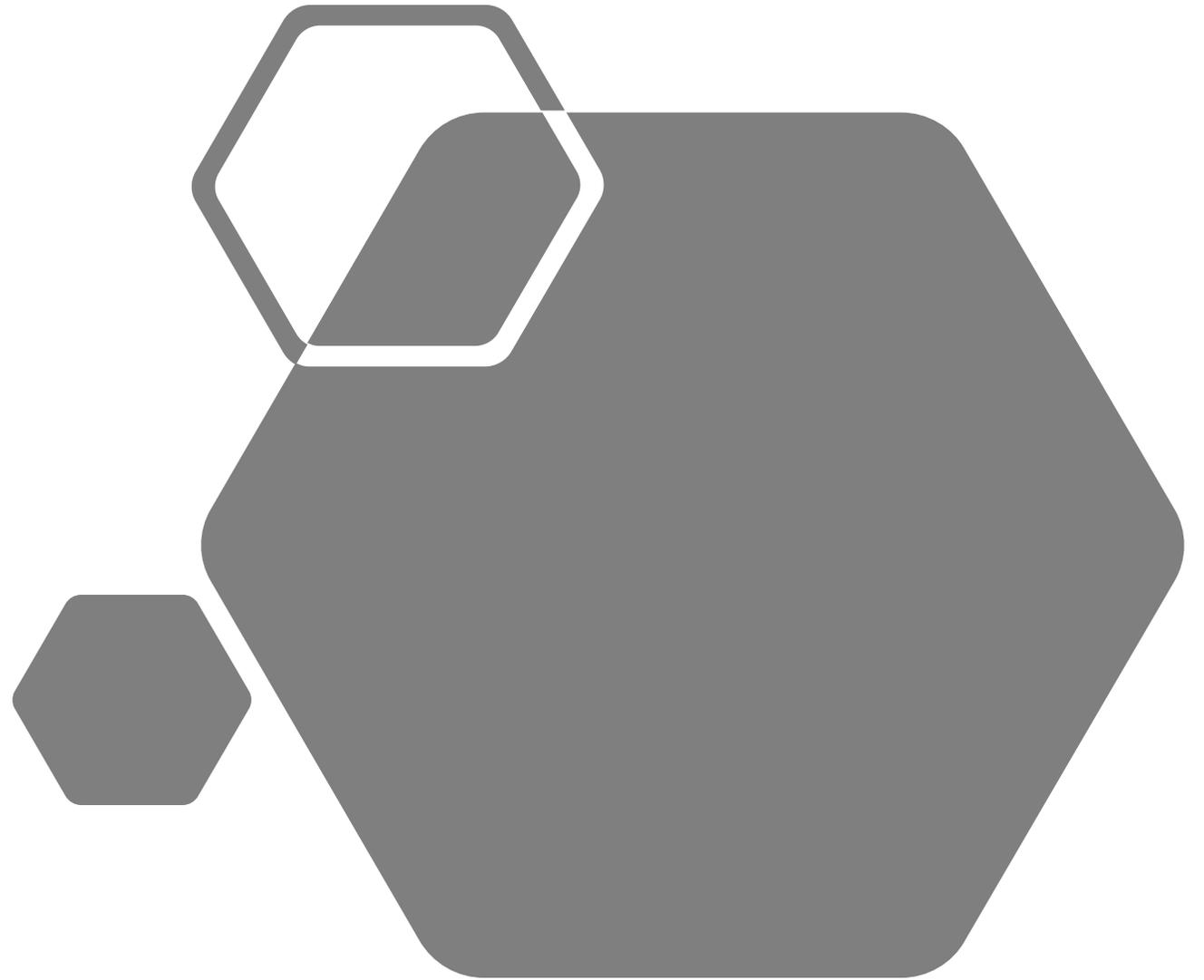


Présentation

RELANCE

MEDEF



FIAF **RELANCE**
La **relance** par les compétences



Association loi 1901
Gérée par les partenaires sociaux

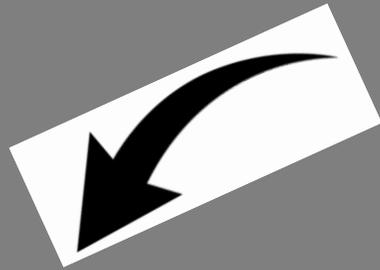
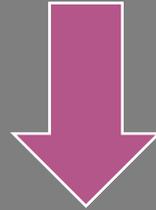
=> A destination entreprises privées employeuses

Financement des plans de formation des entreprises

Accompagnement des entreprises dans le recueil de besoins

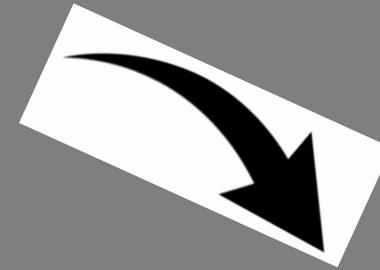
Mise en place d'une programmation

0,2 %



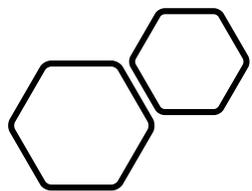
Financement des plans de formation

Montant enveloppe annuelle : 400 KF
Plafonds 140 KF par demande



Programmation

Projets multi entreprises
Financés à 100% par le FIAF



L'EQUIPE DU FIAF

Tel : 47 68 68



Séverine ZIMMER
Directrice

Pôle Entreprises



Laurence ANEWY
Conseillère formation
Entreprises



Vaiana GARIN
Conseillère formation
Entreprises

Pôle Projets



Stéphanie CANO
Cheffe de projet



Caroline KAUPP
Cheffe de projet



Virginie LECLERC-ROQUES
Cheffe de projet et
responsable communication

Notre raison d'être

Accompagner les structures employeuses
Promouvoir le développement des compétences des salarié.e.s
du privé en Nouvelle-Calédonie.

FACILITATEUR

**MONTÉE EN
COMPETENCES**

**BOITE A
OUTILS**

RELANCE

DES FONDS COMPLÉMENTAIRES POUR RENFORCER VOS COMPÉTENCES



☎ 47 68 68

www.fiaf.nc



La relance
par les
compétences

Accompagnement pour qui ?

- Les salariés d'entreprises confrontés à des difficultés impactant leur activité, tous secteurs confondus.
- Les entreprises en difficulté (redressement, sauvegarde, liquidation, baisse d'activité, chômage technique, chômage partiel)



Montée en
compétences

OBJECTIFS

Aide à la
reconversion

Un appui supplémentaire au développement des compétences de l'entreprise

-  Les coûts pédagogiques d'actions de formation, des bilans de compétences, des validations d'acquis d'expériences
-  Le maintien des salaires durant le temps de formation
-  Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement

L'accompagnement à la reconversion

-  Faire le point sur ses compétences
-  Identifier les actions à mener pour réaliser son projet professionnel
-  Identifier les métiers cibles

RELANCE

💡 C'EST QUOI RELANCE ?

Financements supplémentaires pouvant atteindre **600 000 XPF** pour vos projets de formation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- ✓ **Toutes les entreprises confrontées à des difficultés impactant leur activité, tous secteurs confondus.**
- ✓ **Prise en charge accordée sous réserve d'un avis favorable de la commission d'approbation et de la transmission de ses attestations de régularité sociale (justificatifs CAFAT et DSF) ou attestation échelonnement**

📌 PRISE EN CHARGE :

1- Prise en charge des frais pédagogiques (sous réserve éligibilité de la formation / heures réalisées uniquement sur du temps de travail rémunéré hors temps de chômage partiel)

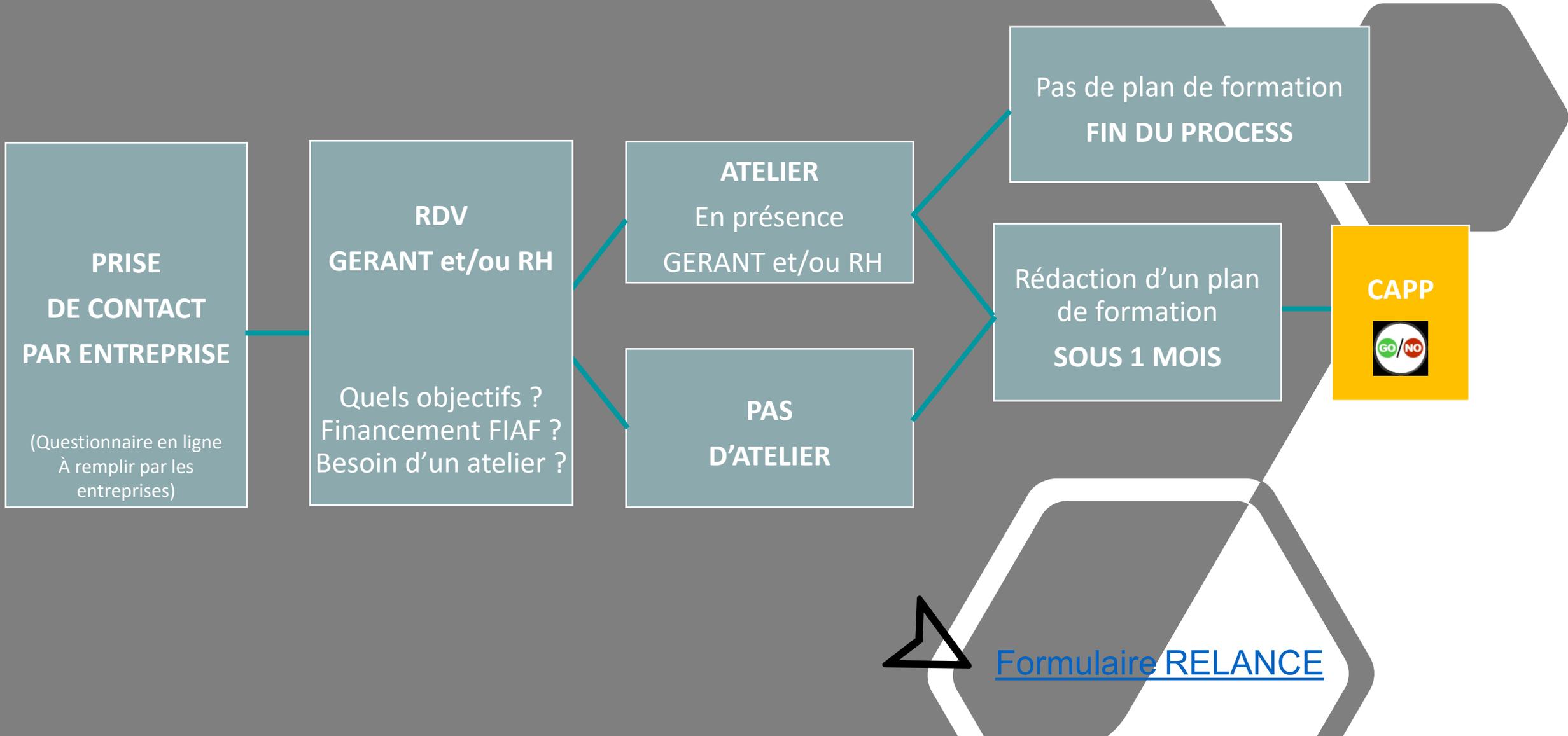
2- Prise en charge des frais annexes durant le temps de formation (Remboursé au réel sur présentation des fiches de salaire et des justificatifs)

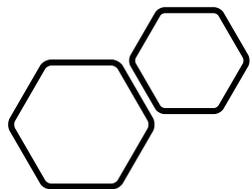
PLAFONDS de prise en charge

Rémunération	Tranche 1 RUAMM chargé soit 3 403 XPF/h
Restauration	NC : 2 500 XPF/jr - Hors NC : 4 500 XPF/jr
Hébergement	NC : 9 500 XPF/jr - Hors NC : 16 000 XPF/jr
Déplacement	250 000 XPF

**Les fonds du FIAF sont attribués sous réserve de capacité de financement.*

Accompagnement - Les étapes





RELANCE

VOS
QUESTIONS ?



FIAF RELANCE
La relance par les compétences